

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

rmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

ialogie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

ique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

ducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

taire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

adie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° M21- 0011209

Complément

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 00774 Société : 61685

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BEN YAHIA ABDERRAFI

Date de naissance : 1949

Adresse : 186 Lotissement Florida - Sidi Maaref

..... Qasabancia

Tél. : 0665 200356

Total des frais engagés : Dhs

Autorisation CNPD N° : AA-215 / 2019

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : *Carabache*

Signature de l'adhérent(e) : *[Signature]*



ACCUEIL

12 MARS 2021

Le : 02/03/2021

INSTRUCTIONS A SUIVRE PAR LES ADHERENTS POUR FACILITER LE TRAITEMENT DES DOSSIERS (MALADIE)

1. LES PRESTATIONS :

Sont accordées sur présentation d'une feuille de maladie (pas de photocopies), dûment remplie (nom , prénom, matricule et le lien de parenté : adhérent , conjoint ou enfant) accompagnée de toutes pièces justificatives.

2. PHARMACIE :

Les prestations sont accordées sur présentation de l'ordonnance qui doit comporter la date, le nom, prénom du malade inscrits de la main du médecin et accompagnée des vignettes, des prospectus, des médicaments prescrits et des P.P.M. (Prix Public Marocain).

3. EN CAS DE CHANGEMENT DE SITUATION :

L'adhérent est tenu de fournir à la mutuelle soit un bulletin de changement de situation relatif à son conjoint accompagné d'une photocopie de l'acte (de mariage , divorce), soit un extrait de l'enfant (naissance , décès).

4. PIECES JOINTES :

Toutes les pièces concernant la maladie ou l'accident doivent être remises à la mutuelle au plus tard 3 mois après la première visite du médecin . Pour les soins et prothèses dentaires, le délai de remise est fixé à 1 mois après traitement .

5. INTERVENTION CHIRURGICALE :

- * En cas d'intervention chirurgicale la note de la clinique doit préciser :
- a - Les honoraires du chirurgien, ainsi que le coefficient K correspondant à l'intervention .
- b - La ventilation des frais annexes , aide, anesthésie, etc
- c - Le nombre de jours d'hospitalisation .
- d - Le détail des fournitures pharmaceutiques .

6. SOINS ET PROTHESES DENTAIRES :

Pour les soins et la prothèse dentaire , demander au chirurgien dentiste un relevé détaillé des différents soins ou prothèses avec indication de la date à laquelle ils ont été effectués , des honoraires correspondants à chaque soin ou prothèse, du numéro et de la position exacte de chaque dent traitée.

Un accord préalable de la mutuelle est obligatoire avant l'exécution des prothèses, implants, orthodontie .

7. HOSPITALISATION A L'ETRANGER :

Les remboursements des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation se feront dans la limite du plafond général et au cours de change du jour des débours .

8. ACCIDENTS :

En cas d'accident, préciser les causes et circonstances et éventuellement les renseignements concernant le tiers ayant occasionné l'accident .

9. FRAUDE :

Toute fraude ou tentative de fraude entraînera la suspension de l'adhésion jusqu' à la prochaine réunion du comité de la mutuelle (pour décision) .

- Sont considérés comme fraudes :

Falsification de facture - annotation non réelle des consultations , visites , frais pharmaceutiques - substitution d'un bénéficiaire - déclaration non réelle des ayants droits .



MUTUELLE DE PRÉVOYANCE
DES BANQUES POPULAIRES
GROUPE BANQUE POPULAIRE

DECLARATION DE MALADIE

CACHET BANQUE

BELLAMINE

RAJAA

N° SINISTRE : _____ NBR.DE PIÈCES : _____ TOTAL DÉPENSES : 1.308,00

POLICE (1) : 1.2.1.1.3.98 MATRICULE CPM : 21501 ORDRE FAMILIAL : 00

DR BENKIRANE MED JALIL
HEPATO GASTRO ENTEROLOGUE
13, BD AITAOUJTADE - CASA

À REMPLIR PAR LE MÉDECIN

| |
|--|
| MALADE (2) |
| Lui même <input checked="" type="checkbox"/> |
| Conjoint <input type="checkbox"/> |
| Enfant <input type="checkbox"/> |

Nom du malade : 07m BELLAmine

Prénom du malade : RAJAA

Nature de la maladie : Renvoie belle... dg: pcpn
Pyrons

À Casablanca le 28.01.2021

Signature

MBP 31-13

(1) Porter le code Banque .

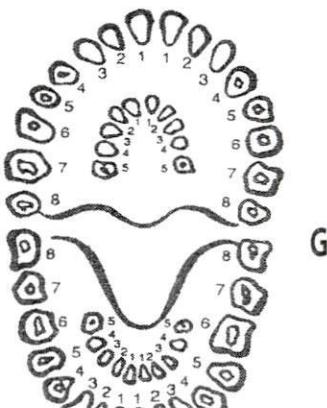
(2) Mettre une croix dans la case correspondante .

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel , Veuillez communiquer :
les renseignements sous - pli cacheté à l'intention du médecin - conseil de la Mutuelle.

| Praticien MEDECIN TRAITANT | Date des actes médicaux | Nature des actes & Coefficients | Signature du médecin attestant la réalisations des actes | Montant détaillé des honoraires | Réservé à la Mutuelle |
|---|-------------------------|---|--|---------------------------------|-----------------------|
| | 26.1.21 | ✓ Dr. BENKIRANE MEDALIL HEPATO GASTROENTEROLOGUE 13, Bd. Aïn Taouit CASA | 300,- | | |
| | 26.1.21 | ✓ Dr. BENKIRANE MEDALIL HEPATO GASTROENTEROLOGUE 13, Bd. Aïn Taouit CASA | 110.000 | | |
| ANALYSES RADIO-GRAPHIES | | | | | |
| ACTES MEDICAUX OU PARA-MEDICAUX | | | | | |
| Exécution des Ordonnances MEDICAMENTS (OPTIQUE / ORTHOPÉDIE) | Date de l'ordonnance | Cachet du pharmacien , de l'opticien ou de l'orthopédiste | | Montant de la facture | Réservé à la Mutuelle |
| | 26/01/2021 | Dr. BENYAHIA Mohamed Hicham Pharmacie RABIS 173, Bd. El Hiraa Lot Errabib BERRECHID - Tél.: 0522 33 69 00 | | 608,50 | |

Réserve à la Mutuelle (commentaire)

(3) Mettre une croix dans la case correspondante

| | | |
|---|--|--|
| SOINS <input type="checkbox"/> | PROTHESE <input type="checkbox"/> | |
|  | | Montant des honoraires perçus par le praticien pour les soins : |
| | | Signature du praticien attestant l'exécution et le paiement des soins : |
| | | Date : |
| | | Montant des honoraires perçus par le praticien pour la prothèse : |
| | | |
| | | Signature du praticien attestant l'exécution et le paiement de la prothèse : |
| | | Date de l'appareillage : |
| <p>- Le praticien couvre de hachures les dents à remplacer. - Surcharge le contour des dents qui supporteront des crochets. - Indique la nature de l'appareil, le nombre de dents artificielles et de crochets.</p> | | |

QUITTANCE DE REMBOURSEMENT

BANQUE : AGENTS RETRAITES GBP 98

MATRICULE : 21501

ADHERENT : BELLAMINE RAJAA
9098

BENEFICIAIRE : BELLAMINE RAJAA

| CODE RUBRIQUE | NATURE | FRAIS EXPOSÉS | | TAUX OU VALEUR | REMBOURSEMENTS | |
|--|---------------------|---------------|--------------|--------------------------|------------------------|----------------------|
| | | DEVISE | D H | | AUTRE CIE | AXA MAROC |
| 1 02 | CONSULTØ SPECIALIST | | 300,00 | 0,85 | | 255,00 |
| 12 07 | ECHOGRAPHIE | | 400,00 | 0,85 | | 340,00 |
| 16 00 | MEDICAMENTS | | 608,50 | 0,85 | | 517,22 |
| | T O T A U X | | 1.308,50 | | | 1.112,22 |
| P.S : Il est rappelé que toute ordonnance doit être accompagnée des PPM (Prix Public Marocain) et des prospectus pour chaque médicament. Nous vous en remercions. | | DATE | CODE SOCIETE | N° DU DOSSIER | NUMERO DU SINISTRE AXA | MONTANT DU REGLEMENT |
| | | 12/02/2021 | 0X1211398 | 21501 00 2021 2108586 | 21439093 | 1.112,22 |

Docteur M.J BENKIRANE

Spécialiste en Hépato Gastro Entérologie

Diplôme de la faculté de médecine de Paris

Ancien attaché au CHU Bichat (Paris) et à l'Hôpital de Poissy

Diplôme en endoscopie digestive et interventionnelle

Diplôme en échographie digestive

Diplôme en nutrition

Membre de la société Française d'hépato Gastro-entérologie

الدكتور محمد جليل بنكيران

اختصاصي في أمراض الكبد والجهاز الهضمي والبواسر

مجاز بكلية الطب بباريس

ملحق سابق بمستشفيات باريس

مجاز الكشف بالمنظار

مجاز الكشف بالتلفرة

مجاز في وقاية وعلاج أمراض التغذية

عضو الجمعية الفرنسية للجهاز الهضمي والتهاب الكبد

26/01/2021

MME BELLAMINE RAJAA

Casablanca, le :

أعراض

• Raciper 20 mg

1 Comprimé, matin, avant repas, soir, après repas, pendant 14 jours puis 1 Comprimé, matin, avant repas, pendant 3 mois

30/01/2021

• Argo

1 càm, midi, après repas, pendant 15 jours



Dr. BENKIRANE MED JALIL
HEPATO GASTRO ENTEROLOGUE
13, BD. AÏN TAOUJTATE - CASA

PHARMACIE AÏMÉD ALLI
DR. EL JEDDAÏD ALLI
Lote El Feth N°60 bis
Sidi Maârouf CASABLANCA
Tél. : 022 97 32 16
Fax : 022 97 32 16

Dr. BENYAHIA Mohamed Hicham
Pharmacie RAB13
173, Bd. El Hiraa Lot Errabii
BERRECHID - Tél.: 0522 33 69 00

13, Bd Ain Taoujtate (en face clinique Badr) Rés Iliass Appt N°3, 2^{ème} Étage - Quartier Bourgogne
Casablanca - Anfa - Tél : 05 22 27 03 53

شارع عين ثوجطات مقابل مصحة بدر إقامة إلياس، شقة رقم 3 الطابق الثاني - حي بوركون
الدار البيضاء - أنفا - الهاتف 05 22 27 03 53

ECHOGRAPHIE ABDOMINALE



Casablanca le : 26/01/2021

Nom et Prénom : **MME. BELLAMINE FAJAA**

Appareil : **Mindray DC-N3**

Motif de l'examen : RGO rebelle, dyspepsie, pyrosis

Les différents plans de coupes échographiques montrent un foie de dimensions normales et de contours réguliers. Le parenchyme hépatique est d'écho structure légèrement hyper échogène, homogène.

Il n'y a pas d'anomalie de trajet ni des vaisseaux sous et sus hépatiques

La vésicule biliaire est en position banale, paroi est fine son contenu est anéchogène sans image lithiasique.

Les voies biliaires intra-hépatiques ne sont pas dilatées. La voie biliaire principale est de calibre normal.

L'exploration du pancréas est normale.

La rate est sans particularité. Le Péritoine est sec

Les reins droit et gauche sont en position anatomique, de dimensions normales, de contours réguliers avec présence d'un petit kyste anéchogène de 28mm du rein gauche,

Il n'y a pas de dilatation pyélo - calicielle ou urétérale. Le parenchyme est d'épaisseur normale. La différenciation parenchymo - centrale est bien visible

CONCLUSION

Aérocolie importante.

Stéatose hépatique très modérée..

Petit kyste banal du rein gauche

Dr. BENKIRANE MED JALIL
HEPATO GASTRO ENTEROLOGUE
13, BD. AIN TAOUJTATE - CASA

